

Propos de vigneron

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 14

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

La poursuite en mariage.



Les Américains sont vraiment des gens bien extraordinaires. A eux, le monopole des idées baroques et des trouvailles saugrenues. Voici la dernière de leur génie inventif.

Un sénateur de l'Illinois a déposé un projet de loi frappant d'un impôt tous ceux qui, à partir de trente-cinq ans persistent à ne point vouloir goûter des douceurs — mitigées — de l'hyménée.

Une première objection s'impose : Il faut être deux pour se marier ; toute la bonne volonté possible d'un des candidats au conjugo peut n'être point suffisante pour obtenir le consentement de la partie adverse.

« Il suffira, répond le promoteur de ce projet draconien, de faire la preuve de sa bonne volonté pour être exonéré de l'impôt ; vulgo, il suffira d'avoir été refusé une demi-douzaine de fois pour avoir le droit de rester célibataire sans payer de redevance. »

Comment faire cette preuve ?

Voici, je pense, comment les choses se passent :

La recherche en mariage deviendra un acte officiel qui sera accompli par un représentant de l'autorité. Il y aura dans chaque district un office des poursuites en mariage, comme il y a maintenant un office des poursuites pour dettes. La procédure sera la même ; des formulaires spéciaux seront à la disposition des requérants.

Un jeune homme veut faire connaître ses sentiments à la demoiselle de ses rêves : Il remplira le formulaire N° I. (Frais 80 centimes. Si l'on désire un accusé de réception joindre un timbre pour la réponse.)

La jeune fille recevra l'aveu de l'amour qu'elle a inspiré par l'intermédiaire de l'Office. Elle a dix jours pour faire opposition (Formulaire N° II), à défaut de quoi les choses suivront leur cours.

Après un délai de vingt jours, si l'aimée n'a pas couronné sa flamme, le jeune homme requerra de l'Office la continuation de la poursuite. (Formulaire N° III. Frais 80 centimes). La jeune fille, par cet acte, est invitée à obtempérer dans les vingt jours à la demande en mariage qui lui est adressée.

En cas de non prise en considération de sa recherche, l'amoureux requerra de l'Office la sommation finale (Formulaire N° IV. Frais fr. 2, plus une indemnité de déplacement de 15 cent. par kilomètre compté dès le siège de l'Office et une surtaxe de 50 cent. par demi-heure si l'opération dure plus d'une heure).

A réception de cette réquisition, le préposé, assisté de son greffier, se transportera personnellement au domicile de la jeune fille. Pour la dernière fois, il la sommerá d'avoir à donner suite à la demande qui lui est adressée. En cas de refus, il sera établi une pièce officielle (Formulaire N° I) constatant le résultat négatif de la poursuite. Cette pièce — qui correspond à notre acte de défaut de biens — sera adressée au créancier... pardon, au soupirant.

L'heureux titulaire d'un certain nombre de ces « actes de refus de mariage » sera classé dans la catégorie des « non-mariales » et exonéré de l'impôt sur le célibat.

BERT-NET.

Petite cause, grand effet ! — Dans le train d'Echallens. Un Anglais et le contrôleur.

— Aoh ! mossié, s'il vous plaît ; pourquoi le wagon il est ainsi secoué comme une tamis ?

— Ma foi, qu'est-ce que j'en sais. D'ailleurs, c'est toujours comme ça. Y ne faut pas y faire attention.

Le contrôleur passe dans un wagon d'avant.

Il revient vingt minutes après. L'Anglais l'interpelle de nouveau.

— Alors, mossié, encore s'il vous plaît, vô ne savé donc pas pourquoi le train il est ainsi balotté ?...

— Mais oui ; je sais, à présent. C'est le mécanicien qui a le hoquet. H.

GUELIET ET SA BOUTIQUA

GUELIET l'avâi onna boutiqua iô veindâi tote sorte de bon z'affère : de la catseniarda, dau sucro, de la régalisie, de la tsecoria, dau café, mimameint dâi cigare et dau taba à niçliâ. L'avâi z'uva de sa mèra et lâi avâi bin dâi dzein que lâi venyant sé servi de cein que lau failiâ. On lâi étâi pardieu bin reçu po son erdzeint.

Gueliet s'étâi z'âo z'u maryâ avoué la Marie âo fratèt. L'étâi onna bin bouna persena, mâ on chètson, que n'avâi rein que la pî su lè z'ou. L'étâi dan la fenna à Gueliet, la *Guelietta* quem lè dzein l'avant batchâ. On l'appelâve pe rein que dinse. L'è li que restâve pè la boutiqua quand son hommo fasâi lè coumechon et quand l'étâi revenu, âo bin la veillâ, ie s'aidhîvant ti lè dou à servi, Gueliet et sa Guelietta.

Onna demeindze, vaitié que Gueliet s'ein va de l'ottô, tot accouâti por cein que devessâi alla preindre lo tsemin de fè. Ie trassive avau lo seindâ, la maîti vetu ; avâi-te pas z'u lesi de botena sé tsausse dèvant, âo bin ne savâi-te pas que l'étant tote dèbotenâie, n'ein sé rein, câ voudrî pas vo contâ onna dzanlie. Tot cein que vo pu dere, l'è que reincontre on certain craset que lo vâi avoué la dèvantira tota eintrebècha et lâi fâ dinse :

— Hé, Gueliet ! voutra boutiqua l'è âoverta !

— Oï, so repond Gueliet, que sè crayâi que l'autro lâi dèvesâve de son magasin, oï ! oï ! la Guelietta lâi è.

MARC A LOUIS.

POUR AVOIR L'AIR VAUDOIS

SUISSES allemands, et purs Allemands d'Allemagne viennent depuis longtemps se fixer en grand nombre sur notre bonne terre vaudoise. Chacun sait cela. Beaucoup de ces immigrés ont vu leur nom se franciser entièrement, où l'ont traduit eux-mêmes en français pour se donner apparemment un air moins étranger. Voici quelques-uns de ces noms, glanés dans les archives des communes par un ami du *Conteur vaudois* :

Saussisse (nom allemand : Würsten), du Gesenay, régent à Chavannes-le-Veyron, 1734. Régistre des baptêmes de Mont-la-Ville.

Tailleur (all. Schneider), à Montpreveyres, 1712.

Verdet (Grünig), *Maillet* (Schlegel), *Loup* (Wolff), *Fontaine* (Brunnen), *Dumoulin* (Indermühle), *Seillon* (Kübli). Tous à Morges.

Charbon (Kohli), *d'Everdes* (von Grünigen). Ormonts.

LaFaux (Sägesmann). Ecublens, 1747. *Serein*, pour *Serin* (Zizel, ou Zeisig en bon allemand). Ecublens, 1780.

Creible (Kraienbühl), *Cerf* (Hirsch), à Granges, 1707. *Duwerger* (Henry Baumgartner), hôte et cordonnier, à Granges, 1740. *David Cully* (Löffel), de Bienne, meunier, à Granges.

Vainqueur (Sigg), à Orbe, 1799.

Henri Fiance soit *Caution* (Bürgin), à Grandson, 1603.

Boulangier (Pfister), à Bellerive, 1784. Sa femme était une Meunier !

LES HOMMES NOIRS

Le *Conteur* a rappelé, il y a huit jours, diverses ritournelles que cacheaient jadis les petits Vaudois en jouant à cache-cache. Le jeu reste, et restera

sans doute tant qu'il y aura des enfants ; mais les ritournelles se perdent de plus en plus.

Il en est de même du dialogue des « hommes noirs ». Vous connaissez le jeu : Il y a deux camps. Toute la bande des joueurs est d'un côté, sauf celui qui est l'homme noir et qui prend les autres. C'est lui qui pose les questions :

— Quand les hommes noirs viendront, que ferez-vous ?

— Nous nous sauverons.

— Par où ?

— Par où nous pourrons.

Ce jeu est fort ancien. D'où est-il né ? On peut conjecturer avec beaucoup de vraisemblance qu'il est un des souvenirs laissés chez nous par les incursions des Sarrasins ou Maures.

Fumée !

Le major Bauty, qui écrivait à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, a laissé un ouvrage manuscrit où figure cette boutade, reproduite dans les pensées d'Oxenstirn :

Quand, la pipe à la bouche, assis sur une chaise,

Mon esprit contemple à son aise,

Des mortels égarés les moments les plus doux ;

Quand je vois de plaisir leur pauvre âme enivrée,

Je dis : « Hélas ! tout comme nous

Ils se repaissent de fumée. »

Vendredi-Saint. — Nous attirons à notre tour l'attention de nos lecteurs sur le concert spirituel, déjà annoncé, que donnera le Vendredi-Saint, à 3 heures, au temple de St-François, M. Harnisch, organiste de la Cathédrale.

Pour la circonstance, notre excellent organiste s'est assuré le concours de M^{me} Gillard-Burnand, soprano, de M. P. Bally, baryton, et d'un Chœur mixte, composé d'élèves du collège de Prélaz et d'un groupe de membres de l'« Union Chorale » (80 exécutants).

Le programme de ce concert est fort beau. — Les billets sont en vente au magasin de musique Fœrtisch et, le jour du concert, au pavillon de fleurs Chavan, place St-François.

PROPOS DE VIGNERONS

M. Benjamin Dumur publie, sous ce titre, dans les *Archives suisses des traditions populaires*, les amusants propos que voici :

Un vieux vigneron de Chenaux sur Cully disait à propos de la récolte de 1887 :

« Cette année, la vigne est orgueilleuse, elle montre tout en dehors ; on sera trompé en mal. »

En parlant d'un bon vin, on dit qu'il « redemande ».

Got. Nom par lequel on désigne les citoyens du cercle de St-Saphorin (Lavaux), parce qu'ils descendent, dit-on, d'une horde de Goths qui s'établissent dans cette contrée lors de l'invasion des barbares.

Loin de s'offenser de cette qualification, les citoyens de St-Saphorin s'en glorifient et se la donnent volontiers réciproquement en y ajoutant toujours le titre de « frère » :

« N'è-t'e pa veré frare Got ? »

Au féminin, on dit « Gotze » (Vocabulaire patois de Jean-Louis Dumur).

Un vieux vigneron de Lavaux, qui était né et avait vécu sous l'ancien régime, manifestait des sympathies pour LL. EE. de Berne, quelques années encore après l'émancipation du Pays de Vaud, et se plaisait à rappeler à chaque instant les propos ou les actes de M. de Buren, devenu bailli de Lausanne,

Comme on lui reprochait son peu de patriotisme, il répondit d'un ton sentencieux.

« J'amo atan engressi on grô caïon que de nourri tan de siau aineso. »

Après le long et rigoureux hiver de 1890-1891 et un printemps qui ne fut que la continuation de cette froide saison, un vigneron voyant enfin pousser quelques feuilles dit sentencieusement :

« La vigne n'irait pas seulement tant mal s'il y avait du raisin ! »

BOUM !

LES journaux n'en ont rien dit; dans le public, on n'en parle guère. Pourquoi? On ne sait pas.

L'autre soir, un jeune homme, accoudé à la fenêtre de sa mansarde, fumait, rêveur, sa cigarette.

Dans ces rêves du soir que l'on fait éveillé, dans le charme idéal d'une indolente pose, quand on étend les bras et que l'on a baillé, Oh ! qu'une « cigarette » est une bonne chose !

Soudain, on entend au loin les accords d'une fanfare. Les sons deviennent de plus en plus forts. La fanfare s'approche; la voici au tournant de la rue; puis dans celle-ci.

Le jeune homme, curieux, s'avance jusqu'au bord du toit. Le chéneau sur lequel il s'appuie cède, et, crac ! voilà le malheureux dans le vide.

Personne n'a rien vu; tous les regards sont à la fanfare.

Une ombre qui passe, un coup de canon, mille cris d'effroi. Désarroi général. Les cuivres sont muets.

La foule s'amasse; à toutes les fenêtres, une, deux, trois têtes étagées. Les agents de ville accourent.

Et le jeune homme, la cigarette aux lèvres, se relève, rajuste ses cheveux et ses vêtements en désordre, regarde d'un air étonné tous les visages anxieux qui l'entourent.

« Eh bien, quoi?... Qu'y a-t-il?... Que voulez-vous?... »

Le veinard ! Il était tombé sur la grosse caisse. Et c'était elle, la pauvre grosse caisse éventrée, la seule victime de l'accident.

En avant la musique, tout de même !

Bonne réception. — Un ténor, à la voix mal assurée, débutait il y a quelques mois sur une de nos scènes suisses.

On donnait le *Pré-aux-Clercs*. Le ténor venait de lancer le premier vers du récitatif bien connu :

J'arrive donc enfin dans cette ville immense.

A ce moment, une voix part du paradis :

« Tu n'y resteras pas longtemps, mon gail-lard ! »

CHANGEMENT DE SAISON

Ah ! maris, qui tremblez à chaque saison nouvelle d'entendre madame frapper à la porte de votre cabinet de travail :

— Dis-moi, mon chéri, je viens de voir madame un tel, elle avait une robe et un chapeau qui lui allaient à ravir.

— Ah ! vraiment !... Et qu'en dit son mari ?...

— Je ne sais pas... D'ailleurs, il en doit être très heureux, car tout le monde lui fait sans doute compliment sur la grâce de sa femme... Mais, pourquoi me demandes-tu ça ?

— Pour rien, pour rien, mon amie.

— Il est bien certain qu'à toi on ne te fera pas compliment sur ma toilette, car ma robe et mon chapeau ne sont plus du tout à la mode.

— Tu exagères... Ils te séent très bien, au contraire. Il est vrai qu'à toi tout va bien... Oh ! ne proteste pas; c'est juste.

— Oui ou non, cela n'empêche que la mode est la mode et qu'une femme qui a tant soit peu d'amour-propre ne peut la méconnaître.

— Oh ! la mode !... la mode !... C'est votre grand mot, à vous autres, femmes. Après ça, il semble qu'il n'y ait rien à répliquer.

— Eh bien oui, d'accord, c'est notre grand mot, comme vous, la... politique !... Qu'elle a bon dos, la... politique !

— Mais, ma chère, ne nous écartons pas du sujet. La mode, dont vous suivez docilement, aveuglément les arrêts, quels qu'ils soient, sais-tu qui la crée et comment? Sais-tu à quel occulte mot d'ordre obéit la moitié du genre humain qui pourrait être toujours la plus belle ?

Ce sont les magasins de nouveautés de Paris qui sont les créateurs de la mode, et tu devines leur mobile, n'est-ce pas ?

Tiens, un couturier vient de créer une toilette pour une dame réputée élégante. Si la toilette est heureuse, elle se répandra dans le monde de cette personne; les grands concurrents du couturier la copieront; les riches étrangères qui passent à Paris en commanderont de semblables pour les inaugurer à leur tour dans la bonne société de leur pays; puis viendront les journaux de mode qui décriront la toilette et la feront ainsi connaître à leurs abonnés.

Mais jusque-là la mode nouvelle n'est pas sortie d'un cercle très limité. C'est alors qu'interviennent les magasins de nouveautés.

Si cette toilette nouvelle peut être copiée économiquement, si elle est faite d'une étoffe qu'on peut imiter à bas prix, les grands magasins de nouveautés, puissamment outillés et disposant de capitaux importants, s'en emparent aussitôt. Ils demandent à leurs fabricants de leur livrer d'énormes quantités d'une étoffe simulant celle dont le couturier a fait usage, à la condition qu'elle coûte quatre ou cinq fois meilleur marché.

Une fois l'étoffe livrée, les magasins de nouveautés font établir des quantités de costumes sur le patron du couturier et les mettent en vente à des prix modiques. La création du couturier est à la portée de toutes les bourses, la mode nouvelle a conquis droit de cité.

Mais en même temps que la mode courante se crée, la mode initiale perd sa raison de subsister. En effet, dès qu'une création récente a pénétré dans le domaine public, les vraies élégantes, les « pures », comme on dit, se croient obligées de ne la plus porter. Tel fut, par exemple, jadis le sort des velours ciselés.

Un des plus importants couturiers de Paris avait tenté de remettre au goût du jour, en la modifiant, une étoffe ancienne, le velours de Gènes, qui était tombé en désuétude. Le velours de Gènes transformé était devenu le velours ciselé. L'étoffe ainsi rénovée fit florès dans les salons.

Immédiatement, les magasins de nouveautés s'en emparèrent, en firent fabriquer d'immenses quantités, et livrèrent à leurs clientes des confections en velours ciselé à des prix fabuleux de bon marché. Comme on le pense, les dames du *high life* ne voulurent plus entendre parler de cette étoffe.

Et voilà, ce qu'est la mode, la capricieuse et tyrannique mode.

— Bravo ! mon cher, quelle éloquence ! Que ne t'es-tu fait avocat ! Mais tout ceci...

— Tout ceci est parfaitement exact, je ne l'invente nullement; je l'ai lu autrefois dans le *Temps*, de Paris.

— Oui, c'est très bien, mais les temps ont changé.

— A mon tour de crier : bravo ! Tu fais des mots, maintenant.

— Alors ?...

— Alors... voici deux cents francs, ma chère amie, afin qu'on puisse me faire aussi compliment sur ta grâce, ton élégance, ta jeunesse invincible.

— Merci, mon ami (Madame embrasse son mari.) Oh ! que tu es bon !

— N'est-ce pas ?...

FORTES TÊTES

LES phrénologues ne sont pas encore d'accord sur ceci : y a-t-il rapport entre l'intelligence et la dimension du crâne ? Un grand crâne est-il nécessairement l'indice d'une grande intelligence et vice-versa ?

On a discuté, par exemple, touchant le crâne du célèbre philosophe Descartes et que d'aucuns prétendent de petite dimension. D'autres, en revanche, estiment que ce crâne, qui mesure 1,700 centimètres cubes est supérieur de 150 centimètres à la moyenne des crânes français contemporains, qui est de 1,550 centimètres cubes.

Dans la collection de crânes célèbres, connus sous le nom de collection de Gall — le savant qui créa la phrénologie — une seule tête est d'une capacité inférieure à la moyenne : c'est celle de Roquelaure de Bessuejoulo, évêque de Senlis, membre de l'Académie française, aumônier de Louis XV. Le crâne de cet homme médiocre ne mesurait guère que 1,365 centimètres cubes. Après Roquelaure, viennent un poète oublié, Alxinger, avec 1,505 centimètres, et le général autrichien Wurmsler, toujours vaincu, avec 1,510 centimètres.

Puis viennent Jévénal des Ursins, 1,525 centimètres cubes; Boileau, 1,690 cent.; Gall, 1,692 cent.; le maréchal Jourdan, 1,725 cent.; l'abbé Gauthier, l'auteur célèbre des géographies élémentaires, 1,770 cent.; Volta, l'homme à la pile, 1,850 cent.; Spurgheim, 1,940 cent. Le crâne, le plus volumineux, est celui de Jean de La Fontaine qui ne mesure pas moins de 1,950 cent. cubes !

Il y a eu pourtant un crâne plus grand encore que celui de l'immortel fabuliste, — un crâne prodigieux, qui mesure 2,070 cent. cubes ! Ce crâne-là est au musée de Caen, et c'est celui d'un assassin qui fut guillotiné !

Il résulte de tout ceci que, si une grande intelligence demande un grand crâne, il est certain qu'un grand crâne n'implique pas une forte intelligence.

On pourrait citer à l'appui le cas de quelques écrivains qui sont aussi... « crânes » que possible, et de qui l'intelligence est évidemment d'une qualité et d'une quantité tout à fait inférieures !

Pauvre maman ! — Toto et Tata discutent.

Tata, le cadet, demande à Toto :

— Dis, Toto, est-ce que tu crois vraiment que les enfants sont apportés par des cigognes ?

— Allons donc ! c'est des bêtises, tout ça.

— Eh bien, maman le croit encore, tu sais.

Fondants. — Riri a reçu 20 centimes de sa maman pour aller acheter deux gros fondants qu'il a vus dans la vitrine d'un confiseur.

Il entre dans le magasin et se fait envelopper les deux fondants.

— Voici, mon garçon, dit la demoiselle; c'est cinquante centimes.

Ebahissement de Riri. Mais il se remet bien vite et ne voulant pas laisser voir que la dépense dépasse ses moyens.

— Merci, mademoiselle, je regrette, mais ma bouche est trop petite pour ces fondants.

Kursaal. — Le succès de *Dollar Princesses* ne tarit pas. Et cela est juste. On ne saurait passer soirée plus agréable.

Une pièce amusante, pouvant être vue de tous, fort bien montée, interprétée de même par M^{mes} Ceska, Schneider et Franco, MM. Delesvaux, Ridon, Ramons, Legras, Niké et Nivert. De plus, une musique délicieuse, sentimentale, juste ce qu'il faut, et soulignée par une orchestration vraiment intéressante.

La salle est comble chaque soir. On y va, on y retourne. Demain, dimanche, matinée et soirée.

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à **Walther Gyax**, fabricant, à **Bleichenbach**.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO